CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 07 octobre 2021.

Ordre du jour :

- Conventions commune/artisans-commerçants pour l'installation d'une signalétique dans le village,
 - Convention de déneigement,
 - Mise à jour du tableau des emplois
 - Point sur le repas des ainés,
 - Réunion du conseil de la MTJD,
 - Invitation à l'inauguration du relais petite enfance l'Orée du Bois,
 - Rappel : atelier créatif le 21/10,
 - Divers.

A Chevrier, le 01 octobre 2021 Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

L'An deux mil vingt et un, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Jean-François CARREL, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Claude REINHARDT, Thierry ROSAY. Etaient excusés : Régis BAUD, Laetitia CHARLES

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Audrey LEONARD est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 septembre 2021 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 09 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions et notamment :

* bureau du 13/09/21 : les membres décident de demander les portages fonciers par l'EPF pour un terrain situé à Collonges pour un projet de logements sociaux et pour un autre à Vulbens pour le projet d'une MARPA.

Un point est fait sur les dossiers de créations de terrains d'accueil pour la sédentarisation des gens du voyage qui le souhaitent.

Les membres émettent un avis favorable au projet de modification du PLU d'Archamps. Ils décident de l'acquisition de plusieurs parcelles à St Julien dans le cadre du projet d'extension de la ligne de tram.

Ils décident de recourir à 7 contrats d'apprentissage sur des métiers en tension.

* bureau du 04/10/21 : une présentation du syndicat de rivières des Usses SYR'USSES est réalisée.

Un point d'avancement relatif aux projets des voies cyclables Via Rhona et Nord-Sud de St Julien est réalisé.

Les membres procèdent à l'acquisition d'un terrain sur la ZA du Juge Guérin à Beaumont. Ils sont informés de l'ouverture de la maison France Service début 2022.

* commission transport : un point sur les transports scolaires est réalisé. On constate que de nombreux enfants n'ont pas de bus à cause des inscriptions tardives. Des réajustements seront effectués pour la rentrée des vacances de la Toussaint.

Les membres sont informés que la délégation de service public pour les transports publics se termine fin 2023.

L'opération « Genevois Roule » ayant connu un succès ; elle sera renouvelée prochainement. Un point sur les feux aux petites douanes est réalisé.

- Syndicat Intercommunal Pays du Vuache : l'inauguration de la maison de santé s'est déroulée jeudi 30 septembre. Une journée portes ouvertes sera organisée ultérieurement.

Convention pour l'installation d'une signalétique dans le village (2021/10/01) :

La commune a décidé d'installer une signalétique dans le village afin d'indiquer les lieux publics, les commerçants et les artisans.

Contenu de la convention:

La commune s'engage à faire procéder à l'installation de la signalétique correspondante. Le montant des travaux est estimé à 3 341,68 € TTC.

Le bénéficiaire s'engage à verser une participation financière en contrepartie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de convention joint à la présente délibération,
- AUTORISE Mme le Maire à signer avec l'artisan ou le commerçant concerné la convention

Convention de déneigement (2021/10/02):

Madame le Maire présente à l'assemblée une convention entre la commune et la Ei Benoît Paysages, afin d'assurer le déneigement de la commune du 15/11/2021 au 15/03/2022.

Après avoir ouï l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention annexée à la présente,
- AUTORISE Madame le Maire à la signer.

Tableau des emplois (2021/10/03) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 03 janvier 2022.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune somme suit pour tenir compte des besoins de plus en plus importants en personnels liés à une croissance constante de la population :

- création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet : 20/35h,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- **DECIDE**: création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet : 20/35h.
- ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Projet OAP 4:

Madame le Maire présente à l'assemblée ses échanges avec les propriétaires et l'EPF 74 quant à la possibilité de réaliser un programme en BRS.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet. En effet, celui-ci ne parait pas correspondre aux objectifs de la commune en matière de logements intermédiaires.

En outre, le Conseil Municipal ne souhaite pas rajouter des investissements à la situation financière de la Commune, au risque de pénaliser les projets en cours ou inscrits au programme

de l'équipe municipale.

Point sur le repas des ainés :

L'organisation du repas prévu le 12 décembre prochain est en cours.

Le menu et l'animation sont définis.

Les invitations seront distribuées en main propre le 06 novembre.

Réunion du conseil de la MTJD :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion du Conseil de la Maison Transfrontalière de Justice et du Droit se tiendra le 11 octobre 2021.

Invitation à l'inauguration du relais petite enfance l'Orée du Bois :

Madame le Maire transmet au conseil municipal l'invitation à l'inauguration du relais petite enfance l'Orée du Bois qui se tiendra le 20 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS